



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2019

Convocation du 30 avril 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze mai deux mille dix-neuf à dix-neuf heures à la Mairie d'Yerville sous la présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire.

Étaient Présents : A. TRASSY-PAILLOGUES, Maire, Ph. FERCOQ, Adjoint, O. NEUFVILLE, Adjointe, D. COLLARD, Adjoint, F. HERVIEUX, D. JOSEPH, J-P DEVAUX, I. LOMO, S. MONNIER, J-P. CHAUVET, B. MATTON et B. LEMAITRE Conseillers Municipaux.

Étaient absents-excuses : J-J. DEMARES qui a donné pouvoir à D. JOSEPH, L. HANGARD qui a donné pouvoir à JP DEVAUX, T. LOUVEL qui a donné pouvoir à A. TRASSY-PAILLOGUES, S. PROUILLET qui a donné pouvoir à O. NEUFVILLE, D. DESWARTE qui a donné pouvoir à I. LOMO et B. LEBOURG qui a donné pouvoir à Philippe FERCOQ, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : S. MONNIER

Secrétaire auxiliaire : A. MOTTET

Alfred TRASSY-PAILLOGUES procède à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion, qui est approuvé à l'unanimité avec les précisions et corrections suivantes :

- Il est ajouté après la phrase relative à la démission de Catherine CREVON qu'il sera procédé à l'élection d'un nouvel adjoint lors du prochain conseil municipal.
- Les délibérations 2019-14 et 2019-17 sont erronées. Il convient de lire :

2019-14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (ZAC SUD)

Considérant la conformité des résultats du compte de gestion 2018 « ZAC SUD » dressé par Monsieur le Receveur Municipal à celui du compte administratif 2018 dressé par Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

2019-17 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition de Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à affecter les résultats 2018 de la façon suivante :

- 43 450.66 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- - 525 547.95 euros au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Il invite ensuite le conseil municipal à s'associer à l'hommage national rendu le jour même aux deux militaires français du commando Hubert, Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, qui ont été assassinés au Burkina-Faso lors d'une opération menée pour libérer des otages. Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la présente réunion.

DELIBERATIONS

2019-45 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A VACANCE DE POSTE

Suite à la démission de Madame Catherine CREVON, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur son remplacement. Il est proposé, pour assurer le bon fonctionnement des services, de conserver le poste de 4^{ème} adjoint et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, sans élections complémentaires, le conseil municipal quoiqu'incomplet comprenant encore 2/3 de ses membres (article L. 2122-8 du CGCT – dernier alinéa). Le nombre total d'adjoints est de 4. Le nouvel adjoint prendra ordre dans le tableau après l'actuel 3^{ème} adjoint.

Vu la démission de Madame Catherine CREVON de sa fonction d'adjointe au Maire et de son poste de conseillère municipale,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, le dernier alinéa de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise qu'il y soit procédé sans que le Conseil Municipal soit complet dès lors que le conseil le décide et que plus des 2/3 des sièges sont pourvus,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide, en application du dernier alinéa de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, sans élections complémentaires préalables, à l'élection du 4^{ème} adjoint au Maire dont le poste est devenu vacant,
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang de 4^{ème} adjoint.

Il est ensuite procédé à l'élection. Jean-Pierre CHAUVET est élu avec 16 voix POUR et 2 bulletins blancs.

2019 46 ACTIVITES CULTURELLES ANNEE 2019-2020

Vu, les bilans financiers présentés des activités culturelles qui se sont déroulées durant l'année scolaire 2018-2019,

Sur proposition d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- à reconduire les différents intervenants à titre contractuel à partir de septembre 2019 sur une durée de 36 semaines de cours sachant que la durée de travail de chacun sera fixée selon le nombre d'élèves inscrits dans chaque discipline.
- à nommer chaque intervenant au grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique et à fixer un indice de rémunération suivant sa qualification et son ancienneté dans sa discipline respective
- fixe les tarifs suivants à solliciter auprès des familles par activité :
 - ↳ **Activités Musique, Danse et Gymnastique suivant les tableaux ci-après :**

TARIFS ANNUELS- MUSIQUE -

(SIVOSS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Sportive de la Région d'Yerville)

| DISCIPLINES | YERVILLE | SIVOSS | Hors SIVOSS |
|---|-----------------|---------------|--------------------|
| Instrument et Solfège | 405.00 € | 468.00 € | 747.00 € |
| Instrument et solfège à partir du 2 ^{ème} enfant | 364.50 € | 427.50 € | 679.50 € |
| Deux instruments et solfège | 630.00 € | 702.00 € | 1066.50 € |
| Instrument seul | 337.50 € | 391.50 € | 607.50 € |
| Instrument seul (cours de ¾ heure) | 418.50 € | 490.50 € | 715.50 € |
| Deux instruments | 544.50 € | 616.50 € | 958.50 € |
| Jardin musical | 153.00 € | 171.00 € | 243.00 € |
| Solfège seul | 153.00 € | 171.00 € | 243.00 € |

TARIFS TRIMESTRIELS - MUSIQUE

| DISCIPLINES | YERVILLE | SIVOSS | Hors SIVOSS |
|---|-----------------|---------------|--------------------|
| Instrument et Solfège | 135.00 € | 156.00 € | 249.00 € |
| Instrument et solfège à partir du 2 ^{ème} enfant | 121.50 € | 142.50 € | 226.50 € |
| Deux instruments et solfège | 210.00 € | 234.00 € | 355.50 € |
| Instrument seul | 112.50 € | 130.50 € | 202.50 € |
| Instrument seul (cours de ¾ heure) | 139.50 € | 163.50 € | 238.50 € |
| Deux instruments | 181.50 € | 205.50 € | 319.50 € |
| Jardin musical | 51.00 € | 57.00 € | 81.00 € |
| Solfège seul | 51.00 € | 57.00 € | 81.00 € |

TARIFS MENSUELS - MUSIQUE

| DISCIPLINES | YERVILLE | SIVOSS | Hors SIVOSS |
|---|-----------------|---------------|--------------------|
| Instrument et Solfège | 45.00 € | 52.00 € | 83.00 € |
| Instrument et solfège à partir du 2 ^{ème} enfant | 40.50 € | 47.50 € | 75.50 € |
| Deux instruments et solfège | 70.00 € | 78.00 € | 118.50 € |
| Instrument seul | 37.50 € | 43.50 € | 67.50 € |
| Instrument seul (cours de ¾ heure) | 46.50 € | 54.50 € | 79.50 € |

| | | | |
|------------------|---------|---------|----------|
| Deux instruments | 60.50 € | 68.50 € | 106.50 € |
| Jardin musical | 17.00 € | 19.00 € | 27.00 € |
| Solfège seul | 17.00 € | 19.00 € | 27.00 € |

TARIFS ANNUELS – DANSE

| DISCIPLINES | YERVILLE | Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville | Autres Communes |
|--|----------|--|-----------------|
| Classique, Jazz | 136.80 € | 144.00 € | 166.50 € |
| Cours deux fois/semaine | 217.80 € | 229.50 € | 270.00 € |
| Cours 1h30 (apprentissage des pointes) | 163.80 € | 174.00 € | 200.10 € |
| Gymnastique ou danse Adulte | 168.30 € | 172.80 € | 211.50 € |
| Gymnastique + danse Adulte Forfait | 270.00 € | 279.00 € | 328.50 € |

TARIFS TRIMESTRIELS – DANSE

| DISCIPLINES | YERVILLE | Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville | Autres Communes |
|--|----------|--|-----------------|
| Classique, Jazz | 45.60 € | 48.00 € | 55.50 € |
| Cours deux fois/semaine | 72.60 € | 76.50 € | 90.00 € |
| Cours 1h30 (apprentissage des pointes) | 54.60 € | 58.00 € | 66.70 € |
| Gymnastique ou danse Adulte | 56.10 € | 57.60 € | 70.50 € |
| Gymnastique + danse Adulte Forfait | 90.00 € | 93.00 € | 109.50 € |

TARIFS MENSUELS – DANSE

| DISCIPLINES | YERVILLE | Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville | Autres Communes |
|--|----------|--|-----------------|
| Classique, Jazz | 15.20 € | 16.00 € | 18.50 € |
| Cours deux fois/semaine | 24.20 € | 25.50 € | 30.00 € |
| Cours 1h30 (apprentissage des pointes) | 18.20 € | 19.33 € | 22.23 € |
| Gymnastique ou danse ADULTE | 18.70 € | 19.20 € | 23.50 € |
| Gymnastique + danse ADULTE Forfait | 30.00 € | 31.00 € | 36.50 € |

Une réduction de 10% est appliquée aux familles (fratrie, parents, enfants) à partir de la 3^{ème} inscription en prenant en considération les inscriptions danse et musique. La réduction s'applique au plus jeune inscrit.

↳ Activité Dessin – Aquarelle,

TARIFS ANNUELS – DESSIN/AQUARELLE

| | Elèves d'Yerville | Elèves de la Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville | Elèves des autres communes |
|---------|-------------------|---|----------------------------|
| Enfants | 160 € | 170 € | 195 € |
| Adultes | 180 € | 190 € | 230 € |

TARIFS TRIMESTRIELS – DESSIN/AQUARELLE

| | Elèves d'Yerville | Elèves de la Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville | Elèves des autres communes |
|---------|-------------------|---|----------------------------|
| Enfants | 53.33 € | 56.67 € | 65 € |
| Adultes | 60 € | 63.33 € | 76.67 € |

Une réduction de 10% est appliquée aux familles (fratrie, parents, enfants) à partir de la 2^{ème} inscription. La réduction s'applique au plus jeune inscrit.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au fonctionnement de la régie de recettes pour les activités musique et danse en vue de l'encaissement des participations financières des familles
- accepte d'adhérer au dispositif lancé par le Département « Pass'Jeunes 76 » et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'affiliation qui en découle.
- entérine les décisions des délibérations antérieures concernant l'ensemble de ces activités.
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter les subventions auxquelles les activités sont éligibles.

2019-47 RECONDUCTION DU PROGRAMME DE FORMATION EN ANGLAIS POUR ADULTES.

Vu, le bilan financier présenté du programme de formation en anglais pour adultes qui s'est déroulée durant l'année scolaire 2018-2019,

Sur proposition d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à :

- la reconduction du programme de formation en anglais pour adultes pour la session 2019-2020, avec la tenue de deux cours d'une heure par semaine avec un nombre suffisant d'adultes
- à l'exécution du budget prévisionnel pour l'année 2019-2020 qui fixe les participations financières suivantes pour une heure de cours

TARIFS ANNUELS

| | Elèves d'Yerville | Elèves de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville -Yerville | Elèves des autres communes |
|---------|-------------------|--|----------------------------|
| Adultes | 135 € | 150 € | 195 € |

TARIFS TRIMESTRIELS

| | Elèves d'Yerville | Elèves de la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville -Yerville | Elèves des autres communes |
|---------|-------------------|--|----------------------------|
| Adultes | 45 € | 50 € | 65 € |

- Autorise Monsieur le Maire à recruter le ou les professeurs correspondants en qualité de contractuel et à le ou les rémunérer.

2019-48 TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES

Sur proposition d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants aux cantines scolaires à compter du 1^{er} septembre 2019, à savoir :

| | Habitant YERVILLE | Hors commune |
|---------------------|-------------------|--------------|
| Elève de maternelle | 2.90 € | 4.20 € |
| Elève de primaire | 3.30 € | 4.70 € |
| Adulte | 4.90 € | |

Une réduction de 10 % sera appliquée aux familles à partir du 3^{ème} enfant.
Le prix des repas est facturé aux familles chaque mois à terme échu.

2019-49 TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE

Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, propose au Conseil Municipal de garder la tarification suivante pour la garderie périscolaire maternelle et primaire pour l'année scolaire 2019-2020, à savoir :

- 1 € la demi-heure, toute demi-heure commencée sera due
- 5 € la demi-heure en dépassement d'horaire
- 0.75 € le gouter

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette tarification et précise qu'un titre de recette sera émis à l'encontre des intéressés.

2019-50 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU MERCREDI (MATERNELLE ET PRIMAIRE)

Sur proposition d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- à l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement les mercredis, dans les structures communales, en faveur des enfants de 3 à 16 ans.

- à solliciter auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de Normandie l'habilitation d'ouverture de cet accueil.

Aussi, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'exécution du projet éducatif présenté

- sollicite auprès de Monsieur le Directeur de la CAF l'attribution de la prestation de service et autorise Monsieur le Maire, Madame ou Messieurs les Adjointes à signer la convention à intervenir.

- fixe les tarifs suivants :

o - pour les jeunes domiciliés à Yerville ou étant scolarisés à Yerville :

12 € la journée repas inclus

o - pour les jeunes domiciliés hors Yerville et n'étant pas scolarisés sur

Yerville :

18 € la journée repas inclus.

La direction sera assurée par Séverine FREMONT, Julien LESEIGNEUR et Magali MORON, titulaires du B.A.F.D.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au fonctionnement des régies de recettes et de dépenses et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à encaisser toutes recettes et à régler toutes dépenses ne rentrant pas dans le cadre des régies ainsi qu'à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement du centre.

2019-51 DECISION MODIFICATIVE

Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, informe le conseil municipal de la nécessité de rembourser à la DDFIP du Calvados, un trop perçu d'un montant de 764,36 € concernant la taxe d'aménagement.

Aussi il faut inscrire des crédits au débit du 10226.

Il est proposé au conseil municipal les transferts de crédits suivants :

Article 2315-297 - 800 € (travaux mairie)

Article 10226 (débit) + 800 € (taxe aménagement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce transfert de crédit.

INFORMATIONS DIVERSES

Alfred TRASSY-PAILLOGUES informe les conseillers municipaux des prochaines manifestations sur la commune : l'exposition des peintures de l'atelier « Dessin-Aquarelle » animé par Jocelyne Malhouitre, l'inauguration du programme LOGEAL le mercredi 12 juin à 11 heures, la tenue à Yerville le 22 juin matin du congrès départemental des Sapeurs-Pompiers et l'organisation le dimanche 30 juin de la fête « Yerville dans les années 60/70 ». Philippe FERCOQ en précise brièvement le contenu.

Alfred TRASSY-PAILLOGUES procède à la lecture des remerciements reçus par la commune : le SIDESA pour le prêt de la salle de la Mairie ; le Comité des Lilas et la chorale « Le Chœur en Cœur » pour la subvention 2019 attribuée ; Karin Peters pour

le témoignage de sympathie reçu lors du décès de son époux Klaus ; Nelly Têtedoie pour le cadeau offert lors de son départ en retraite.

Monsieur le Maire indique que la fusion à la prochaine rentrée des deux écoles maternelle et primaire a été confirmée par le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale.

Le chantier de la construction de l'atelier communal va bientôt commencer avec le traitement de la plateforme qui sera réalisé le 16 mai 2019.

Alfred TRASSY-PAILLOGUES présente la réunion de présentation de l'avant-projet du carrefour d'accès au collège sur la RD142 et des points techniques liés au projet de carrefour à feux sur la RD 929 qui s'est tenue en mairie d'Yerville le 7 mai 2019 avec les services du département. Concernant le carrefour du collège, la commune souhaite que le cheminement piéton prévu au sud de la parcelle du collège soit prolongé jusqu'à la rue des Faubourgs, le trottoir existant étant trop étroit ; Le département va examiner la faisabilité de ce prolongement. Par ailleurs, afin d'être certain que le giratoire sera facilement franchissable par les convois exceptionnels desservant les entreprises voisines, il va être transmis les caractéristiques de ces véhicules à la direction des routes qui va étudier s'il est utile de prévoir des lunules franchissables. Pour ce qui est du carrefour de la ZA du Bois de l'Arc, la commune a demandé à ce que différentes variantes d'aménagements paysagers lui soient proposés afin de s'assurer que ceux choisis n'entament pas la visibilité des commerces et entreprises. Il est rappelé qu'aucun plateau surélevé n'est prévu à cet endroit.

Aucune question d'initiative n'étant posée et l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 15.